



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>16 septembre 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>28</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>31</b> dont : <b>3 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Maringues.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Stéphane HOUSSIER, Luc CHAPUT

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Emmanuelle DE CASTRO a donné pouvoir à André DEMAY, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

#### Absents représentés :

Gilles MAS, Loïc CHATARD, David DESPAX

#### Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2025\_168 : Ecole de musique - Convention pour la sensibilisation à la musique dans les écoles de Plaine Limagne**

#### **Domaines de compétences par thèmes - Enseignement**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

*Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne, et notamment la politique culturelle et sportive,*

*Considérant que les heures dédiées à l'école de musique ne couvrent pas nécessairement toutes les heures du contrat des agents,*

Il est proposé de donner la possibilité aux écoles de la communauté de communes de bénéficier d'heures de sensibilisation à la musique de la part des agents de l'école de musique, et ce dans la limite des heures prévues à leurs contrats.

Ces interventions devront être cadrées par une convention indiquant notamment l'agent, le volume horaire concerné et le lieu d'intervention. Ces conventions seront passées avec les communes dans le cas des écoles publiques, et avec la structure d'enseignement elle-même dans le cas d'interventions en école privée. Les conditions de participation des communes seront toujours les mêmes, à savoir la gestion matérielle de l'intervention, et une participation à hauteur du coût agent sur la durée concernée. Un modèle de convention est présenté à l'assemblée et annexé à la présente décision. Dans le cas d'une intervention dans un regroupement pédagogique, une convention tripartite sera proposée.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'autoriser la mise à disposition des communes des agents de l'école de musique afin d'assurer de l'enseignement artistique dans les conditions exposées ci-avant,**
- **d'autoriser le président à signer les conventions cadrant ces mises à disposition selon le modèle annexé à la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 2 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

Denis BEAUVAIS

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*